



ufuta

union française des universités tous âges

LITTÉRATURE

ECONOMIE

LANGUES

SCIENCES

Soif de connaissances !

ARTS

SOMMAIRE

Lettre introductive	p 3
Courrier à la Conférence des Présidents d'Université	p 4
Courrier aux signataires de la convention	p 5
Courrier aux structures	p 6
Lettre à Edouard PHILIPPE, Premier Ministre	p 9
Lettre à Madame la députée DUFEU SCHUBERT	p 12
Intervention de J.B. Soler :	
Les reçus fiscaux Rémunération des intervenants	p 15
Courrier Madame la Députée	p 19
Rencontre avec ERASMUS	p 22
Rapport Général des Assises 2019	p 28



Association Française des Universités Tous Âges

Le mot du Président

Partenariats

De l'année universitaire 2019, il nous faut retenir plusieurs éléments :

L'UFUTA est reconnue par le monde Universitaire. Nous avons déménagé notre siège maison des Universités Boulevard Saint Michel Paris 5^{ème}, grâce au soutien du Président de la Conférence des P résidents d'Université. C'est un rapprochement à la fois nécessaire et plein de sens avec la CPU. L'UFUTA ne peut que s'en réjouir.

En juin 2019 se tiennent les assises de l'UFUTA. Un moment fort où nous aurons plaisir à nous rencontrer. Ce sera également le moment de décerner les plumes 2019 d'Or et d'Argent ainsi que les chardons. Ces assises sont placées sous le haut patronage de Mme Frédérique VIDAL que nous avons sollicité et que nous remercions.

Comme chaque année, vous pouvez solliciter l'UFUTA pour obtenir une aide au financement de vos projets. L'ensemble des éléments sont sur notre site internet.

L'UFUTA se veut être un lieu où vous pouvez trouver aide et informations. C'est dans cet esprit que s'est tenue la journée des dirigeants 2019 avec deux thèmes qui reflètent les préoccupations de beaucoup : Le rescrit fiscal d'un côté et la rémunération des intervenants de l'autre. Vous trouverez également dans ces cahiers la synthèse des débats. Un grand merci aux intervenants et participants.

L'UFUTA a rencontré l'associations Erasmus+ afin de relancer notre partenariat. Des sommes non négligeables peuvent être utilisées dans le cadre de projets à l'international. L'UFUTA va se doter, petit à petit, d'une expertise en la matière afin de vous guider et vous conseiller au mieux. Vous trouverez dans ces cahiers le résumé de nos échanges.

Le Premier Ministre a confié à Mme la Députée de Loire Atlantique Mme DUFEU SCHUBERT une mission qui a pour thème l'amélioration de la place et de l'image des seniors dans la société. L'UFUTA a essayé de rencontrer Mme la Députée. Nous lui avons écrit, mais il est difficile de faire entendre notre voix. Afin d'éviter que si nouvelle loi il y a, nous avons également alerté le Premier Ministre sur ce sujet. Il faudra néanmoins rester vigilant, car nous souhaitons intensifier notre partenariat avec l'État.

Comme chaque année depuis que je préside l'UFUTA, j'écris à la fois aux dirigeants des structures adhérentes, ainsi qu'aux étudiants de vos structures. Vous trouverez ici les éléments de ces courriers.

2019 c'est également l'année de mise à jour- rénovation de notre site internet. Un élément majeur de notre communication.

La pandémie qui a touché notre pays est venue perturber l'édition de ce cahier qui paraît un peu en retard. Avec toutes nos excuses.

Je remercie chaleureusement ici tous les membres du conseil d'administration qui œuvrent au quotidien au bon fonctionnement de notre Union. En 2019, l'UFUTA a relancé tous ses partenariats.

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Paris le 28 Mars 2019

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA
103 Boulevard Saint Michel
75 005 PARIS
A
M. Gilles ROUSSEL
Président de la CPU
103 Boulevard Saint Michel
75 005 Paris

Monsieur le Président de la Conférence des Présidents d'Université,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le nouveau bulletin de l'UFUTA. Comme vous pourrez le constater, notre association est dynamique et se développe régulièrement. Je tiens à réaffirmer nos remerciements chaleureux pour votre soutien et marque de confiance.

Dans ce bulletin, vous trouverez les deux ouvrages primés par le prix de la recherche UFUTA 2018.

Juin 2019 sera un temps fort de notre association avec les XIXème Assises. Nous espérons que vous pourrez vous libérer pour la matinée du 12 juin. Nous vous ferons parvenir très prochainement un carton d'invitation

Dans le cadre de la convention multipartite qui fait de votre association un partenaire, nous élaborons un bilan d'activité 2017-2018 qui fera suite à celui que nous vous avons envoyé pour la période 2015-2016.

En vous souhaitant bonne réception de ce nouveau bulletin,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la CPU, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Stéphane RAVAILLE



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Paris le 20 Mars 2019

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA
103 Boulevard Saint Michel
75 005 PARIS

A
M. François BAROIN
Président de l'AMF
41 Quai d'Orsay
75 343 Paris cedex 07

Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le nouveau bulletin de l'UFUTA. Comme vous pourrez le constater, notre association est dynamique et se développe même si l'absence de subventions publiques constitue un frein à ce développement.

Nous nous sommes rapprochés de la Présidence de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et l'UFUTA a changé de siège social pour venir dans le même immeuble que la CPU. C'est une marque de confiance et la reconnaissance du caractère universitaire de l'UFUTA. Dans ce bulletin, vous trouverez les deux ouvrages primés par le prix de la recherche UFUTA 2018.

Juin 2019 sera un temps fort de notre association avec les XIXème Assises. Nous espérons que vous pourrez vous libérer pour la matinée du 12 juin. Nous vous ferons parvenir très prochainement un carton d'invitation

Dans le cadre de la convention multipartite qui fait de votre association un partenaire, nous élaborons un bilan d'activité 2017-2018 qui fera suite à celui que nous vous avons envoyé pour la période 2015-2016.

En vous souhaitant bonne réception de ce nouveau bulletin, Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président l'expression de mes respectueuses salutations.

Stéphane RAVAILLE

Ce courrier a été adressé aussi à Madame Frédérique VIDAL Ministre de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche, à Monsieur Jean-Michel BLANQUER Ministre de l'Enseignement Supérieur, et Madame Agnès BUZIN Ministre de la santé, à Monsieur Gilles ROUSSEL Président de la Conférence des Présidents de l'Université, signataire de la convention multipartite



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Paris le 30 octobre 2018

M. Stéphane
RAVAILLE
Président de
l'UFUTA
5 rue Pérée 75 003 Paris
Contact mail : ufuta.president6@orange.fr

Madame, Monsieur le (la) Président (Présidente), Madame, Monsieur le (la) Directeur (Directrice)

Tout d'abord, je vous souhaite **une excellente rentrée universitaire** ainsi qu'à toutes vos équipes. Je renouvelle ce que j'ai initié l'an dernier à savoir m'adresser à chaque structure membre de l'UFUTA et à ses propres adhérents. Vous trouverez donc dans ce courrier, une 2^{ème} lettre qui s'adresse plus particulièrement à vos adhérents et que vous pouvez leur communiquer sous la forme qu'il vous plaira. Ces deux documents vous seront envoyés également par voie électronique par notre secrétaire.

J'ai la fierté de vous annoncer que le projet UFUTA ambition 2020 est entré dans sa phase de mise en œuvre. Ce projet se décline en trois éléments dont je souhaite vous parler plus en détail.

1° - Le Partage de conférenciers. Il est pleinement opérationnel sur notre site UFUTA dans sa partie protégée. Vous y trouverez la liste des conférenciers qui se proposent de venir chez vous, à votre demande, pour faire une conférence. Il suffit de vous adresser à M François AMBOLET, chargé du pilotage du système pour faire venir le conférencier. Je vous invite à **lire la procédure** indiquée sur notre site (partie protégée) pour agir au mieux. Par ailleurs, ce partage ne peut bien fonctionner que si tous les adhérents de l'UFUTA proposent des conférenciers. Pensez alors à leur demander un résumé succinct de leur conférence. Je tiens ici à remercier celles et ceux qui se sont déjà proposés et dont les conférences sont publiées sur le site.

2° - Le soutien aux projets. L'UFUTA a décidé de fournir une aide financière aux structures qui le désirent et qui font acte de candidature autour d'un projet. Vous trouverez sur notre site internet rubrique fonctionnement, puis UFUTA 2020, et enfin soutien aux projets, tous les éléments pour faire acte de candidature (le règlement intérieur de la commission chargée de l'étude des dossiers, la fiche de synthèse à nous envoyer). N'hésitez pas à nous contacter.

3° - L'interconnexion des structures membres de l'UFUTA. Concrètement, cela signifie qu'un de vos adhérents, s'il déménage, peut s'inscrire gratuitement dans la structure proche de son nouveau domicile, à condition bien entendu que celle-ci soit également membre de l'UFUTA. **C'est l'UFUTA qui règlera alors les sommes dues à la structure d'accueil en terme de droit d'inscription.** Les autres frais ne seront pas pris en compte.

Je vous demande cependant par retour de courriel (ufuta.president6@orange.fr) de bien vouloir m'informer de manière libre et succincte **que votre structure désire participer à ce système** à la fois comme structure accueillante et comme structure de départ.

Pour faciliter les démarches, il est nécessaire que l'adhérent ait sur sa carte par vous délivrée, **le logo de l'UFUTA**. Celui-ci permettra à la structure accueillante de savoir que la personne rentre bien dans le cadre du dispositif, et servira aussi à l'UFUTA de preuve, pour son engagement financier. Pour ceux d'entre vous qui ont déjà apposé le logo de l'UFUTA sur la carte de leurs adhérents, je ne peux que vous en remercier. Pour les autres il y a deux possibilités :

- Attendre la nouvelle année universitaire pour le faire. Je tiens alors à votre disposition le logo de l'UFUTA en fichier JPG. Il vous suffira de me le demander par courriel sur ufuta.president6@orange.fr.

Apposer un sticker sur les cartes déjà existantes. Ce procédé est intéressant si la carte d'adhérent est valable plusieurs années de suite. Si cette solution de sticker vous convient, n'hésitez pas à nous le faire savoir, nous en avons en stock à votre disposition.

Contrairement à ce qui m'a pu être dit, le fait d'apposer le logo UFUTA sur une carte d'adhérent, ou un sticker de ce même logo, n'accorde pas de droits supplémentaires ou ne signifie pas que la personne adhère elle-même à l'UFUTA. **C'est simplement un outil d'information** commode lui indiquant que sa structure fait partie d'une Union nationale. L'UFUTA est (trop) souvent **méconnue de vos propres adhérents**. En posant notre logo ou le sticker sur sa carte, vous informez vos adhérents de manière directe **que l'UFUTA existe**. Je me permets de compter sur vous.

Je profite de l'occasion qui m'a amené à vous parler du logo de l'UFUTA, pour vous rappeler que je souhaite qu'il apparaisse **sur la page d'accueil** de votre site internet - et à défaut au niveau de vos partenaires. Je remercie très chaleureusement ceux qui l'on déjà mis en place.

2019 est une année importante pour l'UFUTA. **En Juin** se tiendront nos XIXème Assises organisées par l'UTLe dans la ville d'Évry. Vous allez être bientôt contacté par Mme Lisette LE TEXIER et ses équipes afin de vous y inscrire. Je tiens à vous signaler l'effort significatif réalisé **pour diminuer le coût total**, en particulier celui du repas de gala. Je vous invite bien entendu à participer **à l'ensemble des journées** et j'espère vous y retrouver. Plus tôt vous vous inscrirez, plus vous faciliterez la tâche des organisateurs et vous aurez de meilleure chance pour avoir des chambres d'hôtel.

Le Comité scientifique de l'UFUTA vous appelle à **préparer des communications** d'une vingtaine de minutes autour du sujet de ces assises : Culture, Progrès sans frontière : un enjeu majeur de la société. M Yvon LE GALL, son président, devrait très prochainement vous (re)solliciter.

N'oubliez pas également que le concours des chardons et des plumes est ouvert

Enfin, deux tables rondes seront organisées, leurs thèmes vous seront très prochainement indiqués.

Le 5 Février 2019 se tiendra la journée des dirigeants à la cité des sciences de PARIS. Nous vous demandons de mettre cette date dans vos agendas. Outre un point rapide sur les dossiers en cours, deux sujets seront proposés avec les échanges y afférents :

- 1 – La déductibilité fiscale pour l'adhérent de sa cotisation ;
- 2 – La rémunération des intervenants (enseignants, conférenciers)

Je me permets de vous rappeler que la Cité des Sciences ainsi que le Palais de la découverte sont des partenaires de l'UFUTA. Il nous serait agréable que vous nous informiez si, au cours de cette année universitaire, vous avez prévu d'aller participer aux manifestations qu'ils organisent.

Pour finir, je tiens à vous informer que je serai reçu en votre nom par le Chef de cabinet de Monsieur le Président de la CPU le 21 novembre, vous serez informés de la teneur des échanges.

D'autre par Mme la Ministre des solidarités et de la santé lance une grande consultation citoyenne dont le thème est « **Comment mieux prendre soin de nos aînés ?** ». L'UFUTA s'est inscrite et a laissé un message sur le site make.org qui gère ladite consultation. Il serait à mon avis utile, que vous votiez et demandiez à vos adhérents de voter sur le texte que nous avons proposé :


« Il faut soutenir les associations type Université du temps libre pour accompagner le bien vieillir dans notre société en pleine mutation ».

Elle apparaît sous mon prénom « Stéphane » âge 40 ans (celui de l'UFUTA). Pour votre information, nous ne disposons que de 140 caractères.... Nous n'avons pas réussi à inscrire l'UFUTA mais une personne physique.

Madame, Monsieur, dans l'attente de nous rencontrer lors de la prochaine AG, je vous souhaite à vous et à toutes vos équipes, une excellente année universitaire.

Très cordialement,

Stéphane RAVAILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Ravaille', with a long horizontal flourish underneath.

Président de l'UFUTA



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Agde le 12 Novembre 2019

Monsieur Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA
Maison des examens
103 Bd Saint Michel
75 005 PARIS
ufuta.president6@orange.fr

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75 700 PARIS SP 07

Monsieur le Premier Ministre,

Veillez trouver ci-joint le Bilan II des activités de l'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA) pour la période 2017-2018.

Vous avez confié une mission à Madame la Députée DUFEU SCHUBERT, pour améliorer « la place et l'image des personnes âgées dans la société ». J'ai rapidement pris contact avec ses assistants parlementaires. Malheureusement son agenda n'a pas permis une rencontre. Les échanges par courriels ont été succincts.

La présentation de notre Bilan d'activité me donne l'occasion de porter à votre connaissance, si besoin est, le rôle et les missions de l'UFUTA.

L'UFUTA participe pleinement à la valorisation des séniors, à la promotion de toutes les actions de nos structures adhérentes, qui diffusent le savoir universitaire à toute la population française, sans condition de diplômes ou d'âge. Elle participe également au bien-vieillir et mieux-vieillir de la population française, en favorisant les activités cognitives, ce qui a pour effet de retarder le plus longtemps possible les conséquences néfastes du vieillissement. Nous sommes également acteurs dans l'intergénérationnel.

Vous trouverez une présentation plus exhaustive dans le Bilan II ci-joint pages 21 et 22.

En 2015, l'UFUTA présidée alors par Mme DAVID-SCIARA, a signé une convention multipartite (voir pages 15 à 18 du Bilan II) avec, entre autres, le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, aujourd'hui séparés, mais également avec le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Si les intitulés ont quelque peu changé dans votre gouvernement, il n'en reste pas moins que l'UFUTA est toujours liée par cette convention avec l'État, ce dont nous nous félicitons.

Cette convention multipartite est également citée dans le rapport annexé à la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, rapport qui a été approuvé dans l'article 2 de la loi. En pièce jointe n° 1 vous trouverez un extrait de ce rapport.

Monsieur le Premier Ministre, même avec l'appui de cette convention, l'UFUTA manque de visibilité, en particulier auprès des pouvoirs publics, alors que nous avons besoin de leur soutien. Ainsi le caractère multidimensionnel de nos actions n'est pas ou peu reconnu. Par exemple, lors de nos dernières Assises à Évry en juin 2019, si nous avons obtenu le haut patronage de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé nous a réorientés vers sa collègue de l'Enseignement Supérieur. Il en a été de même avec Madame la Secrétaire d'État, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Or l'UFUTA intègre en permanence toutes ces dimensions.

De leur côté, les collectivités territoriales ne connaissent pas ou peu cette convention multipartite. Par ailleurs, tous nos adhérents regrettent que dans les discours officiels, à quelque niveau qu'ils soient, lorsqu'il est question de la place des seniors dans la société, ni eux-mêmes ni l'UFUTA ne soient, au moins, cités. Cette visibilité et reconnaissance sont essentielles. L'action de l'UFUTA, seule, ne suffit pas à les assurer.

Dans l'article 4 de la convention signée en 2015, il est demandé à chaque signataire de communiquer, au moins via son site internet, sur ladite convention en proposant des liens vers les sites des autres signataires, ce que l'UFUTA a fait dès le départ.

Au-delà de cette reconnaissance, Monsieur le Premier Ministre, nous savons que vous réfléchissez à la place et à l'image des seniors dans la société. Par son action, par les prix qu'elle décerne aux seniors qui y participent, (Prix de la recherche, Plumes d'or et d'argent, Chardons d'or et d'argent) l'UFUTA agit au quotidien en ce sens.

Nous souhaitons savoir si l'État, sous votre autorité, souhaite maintenir aujourd'hui et demain, le lien de confiance qui nous unit, à travers la convention multipartite. Il nous paraît souhaitable, si une future loi est votée, abrogeant ou modifiant celle de 2015 ci-dessus citée, que soit toujours affirmé ce lien de confiance. Je ne vous cache pas, Monsieur le Premier Ministre, que n'ayant pas pu rencontrer Madame DUFEU SCHUBERT, nous craignons de ne plus être intégrés dans un rapport annexé à une éventuelle nouvelle loi.

Par ailleurs, l'UFUTA souhaite faire évoluer cette convention multipartite, nous en discutons déjà avec nos partenaires, en particulier avec la Présidence de la Conférence des Présidents d'Université (CPU). Nous avons sollicité chacun des ministres concernés en demandant la réunion du comité de suivi prévu dans l'article 5 sans avoir eu pour l'instant de réponse. Peut-être que c'est sous votre autorité, et dans une optique interministérielle, qu'une discussion serait plus efficiente.

Pourriez-vous alors désigner l'un de vos collaborateurs, qui agirait en mission interministérielle auprès de nous, afin d'échanger sur le devenir de cette convention ? Nous prendrions alors contact avec lui pour le rencontrer.

En vous remerciant très chaleureusement pour l'attention que vous avez bien voulu apporter à cette lettre, ainsi qu'à notre Bilan d'activité, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, les marques de mon profond respect et l'expression de ma très haute considération.

Stéphane RAVAILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Ravaille'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke underneath.

Président de l'UFUTA



UNION FRANÇAISE DES UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Madame la Députée,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de la mission que vous a confiée M le Premier Ministre pour améliorer « la place et l'image » des personnes âgées dans la société.

Je suis M Stéphane RAVAILLE, Président de l'UFUTA (Union Française des Universités Tous Âges). Cette Union regroupe en son sein plus d'une trentaine de structures portant diverses appellations : Université du Temps Libre (UTL), Université du Tiers Temps (UTT), Université du 3^{ème} Âge (U3A), Université Inter Âge (UIA) Université Permanente (UP), Université Tous Âges (UTA). Cela représente aujourd'hui plus de 40 000 personnes physiques à travers toute la France. L'Université inter-Âges de Saint Nazaire est l'un de nos membres.

Je suis par ailleurs Président au niveau local de l'Université du Temps Libre du Bas Languedoc (UTL34) dont le siège est à AGDE (34300).

Madame la Députée, votre mission semble être pour nous l'occasion de voir mieux reconnaître le rôle multidimensionnel de l'UFUTA. Nous participons sans relâche à la valorisation des seniors, à promouvoir toutes les actions de nos structures adhérentes qui diffusent le savoir universitaire à toute la population française sans condition de diplômes ou d'âge. Nous souhaitons avoir un soutien plus important des pouvoirs publics qui semblent méconnaître l'étendue de notre action. Dans le cadre de votre mission, nous pouvons vous faire part de l'expertise qui est la nôtre.

Les structures membres de l'UFUTA qui soutient, coordonne et favorise leurs activités, ont pour adhérents majoritairement des seniors. La moyenne d'âge est d'environ 67 ans. Pour prendre l'exemple de l'UTL34, la benjamine a 25 ans et la doyenne 96 ans.

L'UFUTA et ses membres participent, entre autres, au bien vieillir et mieux vieillir de la population française, en favorisant les activités cognitives ce qui a pour effet de retarder le plus longtemps possible les effets néfastes du vieillissement. Nous sommes également acteurs dans l'intergénérationnel. Notre rôle a été reconnu en 2015 par les pouvoirs publics par la signature d'une convention multipartite (mise en PJ).

Par ailleurs je vous ai mis en pièce jointe les statuts de l'UFUTA, un document retraçant l'historique des UTL's et de l'UFUTA ainsi qu'un document sur ses missions. Notre site internet est en totale rénovation et n'est pas encore accessible. Je ne manquerai pas de vous informer lorsqu'il le sera.

L'UFUTA a tenu ses Assises en Juin 2019 à Évry. Nous avons demandé le haut patronage de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation (que nous avons obtenu) ainsi que celui de Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé. Celle-ci nous a fait la réponse suivante :

« Madame la Ministre a pris connaissance de votre correspondance avec la plus grande attention et vous en remercie.

Elle m'a chargée de transmettre votre demande au Cabinet de Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui ne manquera pas de vous tenir informé de la suite réservée à votre démarche. »

Enfin, lors de la campagne présidentielle de 2017, j'avais écrit à l'ensemble des candidats au nom du CA de l'UFUTA une lettre qui contenait entre autres ces propos :

« Nous attirons enfin votre attention sur le fait que nos adhérent(e)s et nos structures, compte tenu de notre situation de seniors dans une société en pleine mutation, ont une responsabilité spécifique. Ils contribuent au développement de projets intergénérationnels partout où cela est possible. Cette action, née de la volonté du CA de l'UFUTA, se place dans un contexte où semblent augmenter les écarts économiques, sociétaux et culturels entre les générations.

Nous sommes également acteur au niveau des politiques locales ou nationales en faveur du « Bien vieillir », du « Vivre Ensemble » et de la « Formation tout au long de la vie » sous leurs divers aspects, en apportant notre expertise et notre capacité à générer sur l'ensemble du territoire des actions ciblées. La coopération avec l'État nous semble être une nécessité, dans une relation gagnants/gagnants et c'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons. »

Ces propos restent d'actualité.

Je souhaite avoir un contact avec vous, Madame la Députée, afin d'échanger et vous présenter l'UFUTA et les structures qui la composent.

Pour ce faire, je me permets de vous inviter au premier Conseil d'Administration de l'UFUTA de l'année universitaire 2019-2020 qui se tiendra à Paris le mardi 27 août prochain de 10 H à 17H30. Votre présence serait l'occasion d'échanger avec tous les administrateurs de l'UFUTA, en espérant que vous trouverez un moment pour ce faire. Nous serions honorés de pouvoir vous inviter lors de la pause méridienne, si votre emploi du temps vous le permet, afin d'ajouter encore plus de convivialité à nos

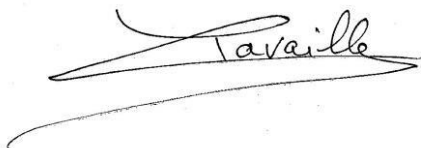
échanges. Le CA se tiendra au siège de l'association, Maison des Universités, 103 Bd Saint Michel 75 005 Paris.

Bien entendu je suis conscient de la charge de travail qui est la vôtre. Nous pouvons également avoir un contact téléphonique ou par mail, si cela vous est plus pratique. Vous pouvez me joindre au 06 88 68 58 67. Le mail que j'ai utilisé pour vous écrire est personnel, je le relève très fréquemment.

J'espère que ma prise de contact n'est pas trop tardive dans le cadre de votre mission et que nous pourrions avoir l'occasion d'échanger.

Je vous prie de recevoir, Madame la Députée, l'expression de ma très haute considération.

Stéphane RAVAILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Ravaille', with a long horizontal flourish underneath.

Président de l'UFUTA



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Journée des dirigeants - février 2019

Jean-Bernard SOLER

CADREF de Nîmes

Délivrer des reçus fiscaux

2 Principes généraux

Il s'agit de la délivrance du reçu fiscal sur la partie cotisation à la structure

Ce reçu est accordé en référence à la réglementation des Articles 200 et 238 bis du Code des Impôts

Art. 200 autorise une réduction d'impôt égale à 66% du montant des dons effectués dans la limite de 20% du revenu imposable

Art 238 autorise une réduction d'impôt égale à 60% des dons effectués par les entreprises dans la limite de 5/1000^e du Chiffre d'affaires

Au profit d'une Association d'utilité publique, d'un établissement d'enseignement supérieur, une association culturelle, association de financement électoral, d'organismes d'intérêt général. Les associations de loi 1901 peuvent se situer dans ce cadre

Les conditions portent sur 3 points :

1. La nature de l'association dont le siège social est en France (avec dérogation pour les associations humanitaires) dont l'objet est éducatif, scientifique, social, sportif, ou culturel
2. Le fonctionnement de l'association
3. Ne pas agir pour un cercle restreint de personnes gestion désintéressée, activité non lucrative

Le point délicat concernant les dons est la notion de contrepartie. Il faut que le versement soit réalisé à titre gratuit sans contre- partie directe ou indirecte

Démarche du CADREF : les différentes phases du dossier de demande

afin de pouvoir délivrer des rescrits fiscaux

La demande a suivi la procédure du dossier-type (instruction n° 164 du 19 10 2004) comprenant :

Identification de l'organisme : siège social - objet statutaire de l'association

Les activités de l'association avec détail des adhésions par site et des inscriptions aux activités pour chaque site

Composition et gestion : nombre d'adhérents, qualité des membres, composition des instances, salaires des personnels, rémunération des dirigeants (= néant)

Projets de l'association : ouverture sans condition d'âge, adhésion à l'UFUTA, optimisation des méthodes de programmation

3 Ressources de l'association : budget prévisionnel

Le dossier était accompagné de pièces annexes : décision du CA, statuts, dernier compte financier, PV AG, programme des activités.

Le calendrier : le délai d'instruction de la demande est de 6 mois Au-delà de ce délai il y a approbation tacite

Le dossier a été déposé à la Direction départementale des Finances ; l'accusé de réception de la demande est daté du 27 mai 2016 ; la réponse de la Direction est faite le 25 novembre 2016, soit en deçà des 6 mois **Décision : Rejet de la demande**

Les conclusions de cette décision sont :

« L'association ne remplit pas toutes les conditions exigées pour délivrer à ses donateurs un reçu leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt en application des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts »

« L'acquiescement d'une adhésion préalable à l'inscription aux cours représente une contrepartie et donc un avantage direct au profit de la personne qui l'effectue. »

Le rejet portait sur les conditions relatives à l'intérêt général : réponse de la Direction

Ne pas agir pour un cercle restreint : oui l'association est ouverte à tous

Gestion désintéressée : oui les dirigeants ne sont pas rémunérés

Activité non lucrative : NON les activités du CADREF sont concurrentes

d'un secteur lucratif : professeurs ou établissements privés

L'argumentaire portait également sur la notion de contrepartie du don. L'acquiescement d'une adhésion préalable à l'inscription aux cours constitue une contrepartie et donc un avantage direct au profit de la personne qui l'effectue

Un recours possible contre la décision était indiqué : recours devant le Collège territorial de Toulouse, dans un délai de 2 mois

Le recours

La procédure devant le Conseil territorial se fait sous 2 formes :

Ecrite : rédaction d'un mémoire

Orale : en séance du Conseil présentation du dossier par un rapporteur et audition du requérant

L'argumentaire utilisé par le CADREF a porté sur les points de

La concurrence d'un secteur lucratif : NON l'association a une autre finalité qui est de répondre à un objectif national d'ouverture à la culture pour tous

La contrepartie mentionnée dans le rejet : NON Chaque cours fait l'objet d'une tarification spécifique ; c'est donc le paiement du tarif du cours par le cotisant qui est la contrepartie de sa participation aux cours.

Référence est faite à une instruction du 17 octobre 1699 qui distingue les avantages institutionnels et les contreparties tangibles

Conclusions du Conseil territorial de Toulouse : réunion du 9 juin 2017

Le CADREF propose un panel diversifié d'activités à caractère culturel, éducatif, sportif pour favoriser l'accès à la culture pour tous.

Son affiliation à l'Union Française des Universités Tous Âges agréée par le ministère de l'enseignement a été acceptée et sera rendue officielle lors de l'assemblée générale prévue le 23 juin 2017.

Les enseignements proposés sont similaires à ceux proposés par d'autres organismes, mais il apparaît qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une activité de loisirs, ayant certes une dimension éducative marquée, mais qui peuvent être rapprochées d'une activité de formation professionnelle au sens strict du terme. Il est observé à cet égard que les enseignements dispensés ne donnent pas lieu à la délivrance de diplômes.

Dans ces conditions, il apparaît que l'association ne réalise pas une activité lucrative dans la mesure où, bien que concurrentielle, elle n'exerce pas ses activités dans les mêmes conditions qu'une entreprise commerciale.

Le Collège territorial « infirme la position initiale et considère que l'association CADREF peut délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôt prévue aux art 200-1 et 238 bis du code général des impôts »

Le suivi pour le CADREF

A la rentrée d'octobre 2017 l'adhésion était de 32 à 40€ et il y a eu 2018 délivrances de rescrits fiscaux

On ne parle plus d'adhésion mais de cotisation (compte budgétaire 756000)

Formalisation de la tarification des cours, résultat d'une comptabilité analytique

4 Méthode de tarification

En fin d'exercice les résultats du compte financier sont « éclatés » au niveau de chaque cours (en dépenses et en recettes). Pour la rentrée qui suit le tarif des cours est calculé sur la base d'un budget prévisionnel réparti selon les mêmes règles

Tarif du cours = dépenses prévues pour le cours / inscriptions prévues pour le cours

Principe :

Chaque cours est considéré comme une « unité d'œuvre » à laquelle on affecte :
des dépenses et des recettes directes

Dépenses : loyer du local, rémunération de l'intervenant

Recettes : inscriptions au cours

dépenses et recettes indirectes :

Dépenses : répartition des dépenses de l'activité « administration » (salaires des personnels administratifs, contrats, entretien, loyers, assurances..)

Recettes : répartition des recettes de l'activité « administration » (cotisations, produits financiers, subventions...)

Utilisation d'une clé de répartition : nombre d'heures de cours / nombre d'inscrits aux cours

La structure comprend 8 centres d'activité : CA

CA 1 : Administration ; les autres sont les 7 sites

Effets secondaires :

Pour les adhérents au revenu non imposable

Agir sur la cotisation ? 2 niveaux de cotisations ?

Il faut une nécessaire modification des statuts car il ne doit pas y avoir de situation particulière entre les adhérents sauf disposition contraire des statuts



UNION FRANÇAISE DES UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Madame la Députée,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de la mission que vous a confiée M le Premier Ministre pour améliorer « la place et l'image » des personnes âgées dans la société.

Je suis M Stéphane RAVAILLE, Président de l'UFUTA (Union Française des Universités Tous Âges). Cette Union regroupe en son sein plus d'une trentaine de structures portant diverses appellations : Université du Temps Libre (UTL), Université du Tiers Temps (UTT), Université du 3^{ème} Âge (U3A), Université Inter Âge (UIA) Université Permanente (UP), Université Tous Âges (UTA). Cela représente aujourd'hui plus de 40 000 personnes physiques à travers toute la France. L'Université inter-Âges de Saint Nazaire est l'un de nos membres.

Je suis par ailleurs Président au niveau local de l'Université du Temps Libre du Bas Languedoc (UTL34) dont le siège est à AGDE (34300).

Madame la Députée, votre mission semble être pour nous l'occasion de voir mieux reconnaître le rôle multidimensionnel de l'UFUTA. Nous participons sans relâche à la valorisation des seniors, à promouvoir toutes les actions de nos structures adhérentes qui diffusent le savoir universitaire à toute la population française sans condition de diplômes ou d'âge. Nous souhaitons avoir un soutien plus important des pouvoirs publics qui semblent méconnaître l'étendue de notre action. Dans le cadre de votre mission, nous pouvons vous faire part de l'expertise qui est la nôtre.

Les structures membres de l'UFUTA qui soutient, coordonne et favorise leurs activités, ont pour adhérents majoritairement des seniors. La moyenne d'âge est d'environ 67 ans. Pour prendre l'exemple de l'UTL34, la benjamine a 25 ans et la doyenne 96 ans.

L'UFUTA et ses membres participent, entre autres, au bien vieillir et mieux vieillir de la population française, en favorisant les activités cognitives ce qui a pour effet de retarder le plus longtemps possible les effets néfastes du vieillissement. Nous sommes également acteurs dans l'intergénérationnel. Notre rôle a été reconnu en 2015 par les pouvoirs publics par la signature d'une convention multipartite (mise en PJ).

Par ailleurs je vous ai mis en pièce jointe les statuts de l'UFUTA, un document retraçant l'historique des UTL's et de l'UFUTA ainsi qu'un document sur ses missions. Notre site internet est en totale rénovation et n'est pas encore accessible. Je ne manquerai pas de vous informer lorsqu'il le sera.

L'UFUTA a tenu ses Assises en Juin 2019 à Évry. Nous avons demandé le haut patronage de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation (que nous avons obtenu) ainsi que celui de Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé. Celle-ci nous a fait la réponse suivante :

« Madame la Ministre a pris connaissance de votre correspondance avec la plus grande attention et vous en remercie.

Elle m'a chargée de transmettre votre demande au Cabinet de Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui ne manquera pas de vous tenir informé de la suite réservée à votre démarche. »

Enfin, lors de la campagne présidentielle de 2017, j'avais écrit à l'ensemble des candidats au nom du CA de l'UFUTA une lettre qui contenait entre autres ces propos :

« Nous attirons enfin votre attention sur le fait que nos adhérent(e)s et nos structures, compte tenu de notre situation de seniors dans une société en pleine mutation, ont une responsabilité spécifique. Ils contribuent au développement de projets intergénérationnels partout où cela est possible. Cette action, née de la volonté du CA de l'UFUTA, se place dans un contexte où semblent augmenter les écarts économiques, sociétaux et culturels entre les générations.

Nous sommes également acteur au niveau des politiques locales ou nationales en faveur du « Bien vieillir », du « Vivre Ensemble » et de la « Formation tout au long de la vie » sous leurs divers aspects, en apportant notre expertise et notre capacité à générer sur l'ensemble du territoire des actions ciblées. La coopération avec l'État nous semble être une nécessité, dans une relation gagnants/gagnants et c'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons. »

Ces propos restent d'actualité.

Je souhaite avoir un contact avec vous, Madame la Députée, afin d'échanger et vous présenter l'UFUTA et les structures qui la composent.

Pour ce faire, je me permets de vous inviter au premier Conseil d'Administration de l'UFUTA de l'année universitaire 2019-2020 qui se tiendra à Paris le mardi 27 août prochain de 10 H à 17H30. Votre présence serait l'occasion d'échanger avec tous les administrateurs de l'UFUTA, en espérant que vous trouverez un moment pour ce faire. Nous serions honorés de pouvoir vous inviter lors de la pause méridienne, si votre emploi du temps vous le permet, afin d'ajouter encore plus de convivialité à nos

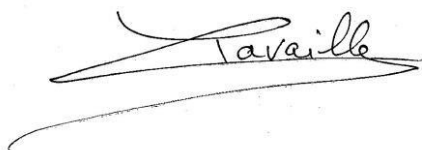
échanges. Le CA se tiendra au siège de l'association, Maison des Universités, 103 Bd Saint Michel 75 005 Paris.

Bien entendu je suis conscient de la charge de travail qui est la vôtre. Nous pouvons également avoir un contact téléphonique ou par mail, si cela vous est plus pratique. Vous pouvez me joindre au 06 88 68 58 67. Le mail que j'ai utilisé pour vous écrire est personnel, je le relève très fréquemment.

J'espère que ma prise de contact n'est pas trop tardive dans le cadre de votre mission et que nous pourrions avoir l'occasion d'échanger.

Je vous prie de recevoir, Madame la Députée, l'expression de ma très haute considération.

Stéphane RAVAILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Ravaille', with a long horizontal flourish extending to the right.

Président de l'UFUTA



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Compte rendu de la rencontre avec l'Agence Erasmus+

La rencontre s'est passée le mercredi 15 mai 2019 dans les locaux d'ERASMUS + à Bordeaux en présence :

Pour Erasmus + Mme Estelle DUPRAT département développement
Mme Hélène PAUMIER département développement

Pour l'UFUTA Mme Françoise DAVID SCIARA Vice-Présidente chargée de la communication
M. Stéphane RAVAILLE Président

La réunion commence par une présentation réciproque. Tout au long de la réunion, il y a eu des échanges de part et d'autre avec des questions, des reformulations, ce que ne peut traduire ce compte rendu synthétique.

Françoise DAVID SCIARA, présidente au moment de la signature de la convention multipartite en 2015, explique l'historique de cette convention et comment s'est intégrée Erasmus +. Stéphane RAVAILLE donne les grandes lignes du projet associatif qu'il porte « UFUTA ambition 2020 ». Nous leur remettons le bilan d'activité 2015-2016, des bulletins de l'UFUTA ainsi que des exemplaires du cahier. Nous leur remettons également deux exemplaires des actes des assises de 2016.

L'Agence ERASMUS + est chargée par la commission européenne de la gestion, en France, du fonds européen consacré à la formation, à l'éducation, au sens large de ces deux mots. Par ces fonds, il y a une partie réservée à la formation des adultes (séniors inclus).

Le fonds européen fonctionne par programmes sur 6 ans. Nous sommes sur la fin de la campagne 2014-2020. Mais dès à présent, se prépare la campagne 2021-2027. Pour avoir une idée des fonds gérés, le budget pour 2019 du fonds européen, partie française, est de 250 Millions d'euros.

La démarche de l'Agence ERASMUS+ ressemble beaucoup à la démarche de l'UFUTA dans ses soutiens aux projets :

1 – **Sélection des projets éligibles** au fonds européen. Sont éligibles tous les projets qui ont, en leur cœur, une action éducative (ou pédagogique) au sens large. Ces projets peuvent être menés par tout type de structure (UTL, UFUTA par ex). **Une condition impérative** pour être éligible : avoir un partenaire européen (UE).

2- **Signature d'une convention** avec tous les éléments du projet. C'est au moment de la signature que sont débloqués, entre 40% à 80 % des fonds européens. Deux remarques à ce sujet :

- Au moment du dépôt du projet, on peut demander à ce que le projet soit financé à 100%
- **Le financement se fait par forfait** et non au coût réel. Le forfait est européen et correspond à un coût moyen. Donc en fonction des fluctuations du coût du transport par exemple, il se peut que le

coût réel soit supérieur au forfait. Dans ce cas, la structure financée doit être capable de supporter financièrement la différence.

3 – Bilan du projet après sa réalisation. Un rapport d'activité doit être remis à Erasmus+ qui vérifie alors que les fonds donnés ont été utilisés conformément à leur objet et que le projet a été effectué dans tous ses éléments. Dans le cas où la réponse est positive, Erasmus+ donne le complément du financement. Dans le cas où la réponse est négative, il peut y avoir demande de restitution des fonds. Cette restitution est également demandée, si le projet, pour quelque raison que ce soit est abandonné avant son terme.

Ceci étant exposé, cela permet de comprendre l'organisation d'ERASMUS+ en 3 départements :

1 – Département Gestion financière des projets.

C'est le département qui est chargé du financement des projets tel que cela a été expliqué ci-dessus.

5 – Le département développement (où travaille nos interlocutrices)

Ce département a pour mission d'aider toute personne ou structure qui veut pouvoir bénéficier du financement de son ou ses projets.

Auprès de ce département, le porteur du projet peut trouver des outils pour finaliser son projet et lui donner toutes les chances d'être sélectionné. Ex la plateforme EPALE (**E** – Platform for **A**dult **L**earning in **E**urope).

C'est un espace où les professionnels européens de la formation des adultes peuvent échanger des bonnes pratiques et leurs expériences. La plateforme EPALE c'est 35 équipes nationales, 53 000 utilisateurs enregistrés et 900 contenus par des utilisateurs français sur la dernière période.

Un dossier EPALE nous a été remis. EPALE est en résumé un espace numérique pour valoriser, informer et échanger afin de construire un projet. C'est l'occasion de rejoindre une communauté européenne. Parmi les projets EPALE, il y a l'intergénérationnel, l'inclusion sociale, les migrants, les personnes en situation d'handicap.

EPALE est un outil utilisable par l'UFUTA elle-même, mais aussi par les structures membres de l'UFUTA afin de concrétiser des projets et rechercher des partenaires européens.

Parmi les projets qui peuvent être sélectionnés et donc recevoir des fonds européens :

- Recherche de conférenciers européen pour les faire venir dans nos structures : Trajets et séjours (repas, nuitée) pris en charge par ERASMUS+ (voir les conditions de financement)
- Projet mobilité : Proposer des échanges entre personnes afin de découvrir d'autres structures européennes (autres UTL, autres universités).
- Un séminaire (ou colloque) avec intervenant d'autres pays européens

La durée minimale du projet doit être de 2 jours et la durée maximale doit être de deux mois. Cependant il peut y avoir plusieurs périodes de mobilité (ex tour des pays de l'UE pour découvrir les UTL) avec plusieurs personnes qui se déplacent et dans ce cas le projet total peut aller jusqu'à deux ans.

Ce qui est intéressant de remarquer c'est qu'il y a la possibilité de déposer un projet à plusieurs. C'est le principe du Consortium. L'UFUTA pourrait alors être la tête du consortium et déposer le projet pour tous ceux qui y participent.

6 – Le département contrôle et vérification des projets

Il intervient une fois que le projet est réalisé pour le financement définitif ou la restitution des fonds.

Au cours de notre discussion, Mme DUPRAT et Mme PAUMIER nous expliquent que l'UFUTA peut collecter des projets de ses membres pour ensuite les soumettre à ERASMUS+. Il existe un réseau des développeurs ERASMUS+, piloté par l'Agence, qui a pour mission d'orienter et d'accompagner le montage des projets afin de leur donner toutes les chances de réussite.

L'UFUTA pourrait désigner une personne pour qu'elle intègre le réseau des développeurs, l'agence ERASMUS + se chargeant en amont de former cette personne. Dans ce cas, ERASMUS se déplace. Il est suggéré que l'UFUTA puisse devenir tête de réseau (3 partenaires minimum) pour monter un mini projet européen et acquérir ensuite de l'expérience et au fur et à mesure monter des projets de plus en plus étoffés. L'agence a remarqué que dans bien des cas, le frein à l'utilisation des fonds européens était la peur de ne pas savoir s'y prendre, ou la complexité apparente du montage d'un projet.

EPALE et le réseau des développeurs sont là pour dépasser ces peurs et aider au maximum les porteurs de projet. Par contre, la maîtrise d'une langue étrangère n'est pas un obstacle car d'une part, des projets peuvent être montés en collaboration avec des pays francophones (ex Belgique, Luxembourg) et d'autre part il y a des personnes qui maîtrisent le français dans toutes l'UE.

La problématique est donc de bien choisir ses partenaires.

Enfin, chez nous, nous avons des personnes maîtrisant les langues étrangères. Il peut même arriver qu'ERASMUS+ finance un traducteur...

Au cours de nos échanges, M RAVAILLE propose que la directrice de l'Agence ERASMUS+ désigne une personne pour être la correspondante permanente de l'UFUTA au sein de l'Agence, ceci pour avoir un interlocuteur unique. Il nous est assuré que ce souhait sera communiqué à Mme COUDRET LAUT.

D'autre part nous informons l'Agence du vœu exprimé par l'UFUTA auprès de tous ses partenaires, de voir se réunir le comité de suivi tel que prévu par l'article 5 de la convention multipartite. Nous espérons pouvoir échanger avec l'Agence avant la réunion de ce comité pour avoir un échange de nos points de vue respectifs.

Après avoir remis deux invitations pour les XIXème Assises de l'UFUTA en proposant un temps de parole pour présenter l'Agence ERASMUS+, et face aux difficultés pour qu'une personne d'ERASMUS+ puisse se libérer (difficulté confirmée ensuite par courriel) nous avons proposé de convier l'Agence soit à l'AG de 2020 soit à la journée des dirigeants, qui pourrait avoir pour thème le développement de projets européens.

Il convient de souligner ici, la qualité de l'accueil que nous avons reçu, l'écoute et la très grande convivialité des échanges. Cette réunion est une reprise de contact, qui augure un rapprochement plus permanent entre les deux partenaires.

ou écrit) consacrée à ce sujet de façon assez large. Cela peut prendre du temps. Pour ce faire, vous avez un outil assez riche sous la main (via le net), le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, qui recense les ouvrages qui lui sont adressés. Il est riche, mais il a ses limites, en ce qu'il ne relève pas les contributions particulières parues dans les revues, ni celles qui se trouvent dans des ouvrages collectifs (Colloques, Mélanges...). Mais bien des collectifs sont mis en ligne après quelques années d'exploitation par l'éditeur. Bien entendu, il est facile d'aller sur votre moteur favori (Google est le plus susceptible de vous donner des réponses), et d'utiliser quelques mots-clés. Mais attention à ne pas y glaner n'importe quoi. La « littérature » sur laquelle vous devez vous appuyer doit être de qualité « scientifique ». Ce travail de rassemblement peut prendre du temps, mais il est indispensable. Évidemment il n'est pas question de vous demander de connaître tout ni d'avoir tout lu. Disons qu'il y a des références qui sont considérées comme incontournables, par rapport à votre sujet, dans le milieu des chercheurs. Vous les repêrez en parcourant les ouvrages les plus conséquents qui vous concernent. Ils ont la caractéristique d'être toujours cités par les connaisseurs. La constitution d'une bibliographie relève de l'art de tirer sur un fil que vous trouvez dans les ouvrages (livres, articles) que vous lisez. Un ouvrage renvoie à d'autres ouvrages ... La révérence pour les totems peut agacer, mais il faut y sacrifier. Autre évidence, il vaut mieux être dans une ville assez bien pourvue en bibliothèques publiques pour faire de la recherche. La connaissance de cette littérature est nécessaire pour vous permettre de définir l'espace que vous souhaitez investiguer. Chercher n'est pas seulement répéter ce qui a été dit. Et c'est à partir de cette investigation que vous pourrez savoir s'il vous est possible de dégager un point de vue original. Original dans la mesure où vous pensez avoir les moyens d'apporter un éclairage nouveau ou quelque peu ignoré. Par exemple, si vous travaillez sur de la matière historique, vous pouvez très bien tomber sur un fonds d'archives inexploité. Cela n'est pas rare. Mais qu'il n'ait pas été exploité ne signifie pas qu'il est intéressant de le faire. Vous devez vous assurer qu'il est de nature à enrichir le stock de connaissances que l'on a du sujet. Il n'est pas question d'exiger de vous d'avoir mis la main sur une source qui va révolutionner l'approche du sujet. Le faire condamnerait bien des chercheurs au silence. Apporter une nuance, c'est déjà bien, si elle a un intérêt certain. Par ailleurs, il est d'autres ouvertures à la recherche que de mettre la main sur des documents inédits. Cela peut se faire dans un domaine déjà labouré, en proposant, par exemple, une autre interprétation que celles données jusqu'alors. Mais il faut être bien outillé pour pouvoir le faire avec pertinence. On peut travailler sur des textes de nature très diverse, sur des images, voire à partir d'une enquête que l'on a faite soi-même. Dans ce dernier cas, on est dans de la sociologie, et la méthodologie en est particulière.

Dépouiller

Dans tous les cas, si pertinence vous semble, vous passez au dépouillement minutieux du corpus que vous vous êtes proposé d'explorer. Vous en étudiez avec précision la composition, l'origine, plume à la main, en prenant soin de noter les réflexions plus ou moins fondées qui vous passent par la tête. Faire ce travail à partir de grilles prédéterminées n'est sans doute pas la meilleure solution. Cela risque de vous enfermer dans un a priori qui vous conduit à écarter les éléments qui deviennent arbitrairement indésirables. Il ne faut pas prédéterminer arbitrairement votre périmètre. Tout ce travail aboutit à une masse de notes inégalement disparates. Il faut passer à une autre étape.

Organiser

Il faut ramener cette masse à quelques éléments significatifs. Autrement dit, bâtir l'armature de votre texte, en regroupant vos notes par petits paquets. Il n'est pas conseillé de passer à la rédaction avant que tous les grands moments ne soient déjà mis en place. Avant d'écrire, faites un plan détaillé. Ce guide-âne est de la plus grande utilité. Sans lui, vous êtes quasiment sûr.e de rater l'exercice. Cela n'emporte pas que le plan détaillé soit un carcan. Il se peut que le passage à l'écriture vous fasse apparaître des points de vue que vous n'aviez pas soupçonnés et en modifie d'autres que vous aviez retenus. Il faudra donc procéder à des adaptations. Avant d'écrire, ne pas penser : mon siège est fait.

2 – Rédiger

De façon classique, votre « mémoire » s'articule en trois grands points, de poids très inégal : l'introduction, le développement, et la conclusion. Évidemment, le central est le plus consistant des trois. Mais il ne faut pas prendre les deux autres comme de simples appendices. Tous contribuent à l'intelligence du tout. Si l'on a insisté sur l'existence d'un plan détaillé, c'est pour que vous soyez guidé par une ligne directrice. Elle seule vous permettra de faire un trajet fluide. Tout doit pouvoir s'enchaîner de façon logique. C'est l'une des conditions de la réussite de l'exercice. On doit pouvoir vous lire avec bonheur. Il faut aider le plus possible le lecteur pour atteindre cet objectif.

Introduction

Une suggestion sur l'ordre de l'écriture : ne pas commencer par elle, dans la mesure où vous êtes susceptible de procéder à des adaptations, comme il a été dit ci-dessus. Et celles-ci sont, éventuellement, susceptibles de toucher des éléments de fond qui ne sont pas sans répercussion sur l'introduction qui n'aurait pu les prendre en compte, si vous aviez commencé par elle. L'introduction a pour fonction de présenter les éléments du dossier. Vous y reprenez les étapes de votre travail préparatoire. De quoi allez-vous parler ? C'est poser le sujet. Pourquoi avez-vous voulu en parler ? Sans doute par intérêt personnel, mais encore ? Éclairez votre lecteur. Qu'entendez-vous lui dire, qui ne l'ait déjà été ? Qu'entendez-vous démontrer ? Et, pour ce faire, comment vous y êtes pris ? C'est ce qui est appelé communément la problématique. Vous présentez la boîte à outil et votre mode d'emploi. Il ne faut pas hésiter à prendre un bon moment pour la présenter sous ses diverses coutures. De l'exposition de ces différents éléments, vous allez déboucher sur la présentation du déroulement de votre propos. C'est l'annonce du plan, qui doit être très claire. Une bonne introduction – rédigée a posteriori, comme il a été dit – laisse présager une bonne démonstration.

Développement

Le développement peut s'articuler en deux ou trois parties. Il n'est pas souhaitable de trop l'éclater. Le choix de ce nombre doit être guidé par la logique de votre corpus. Choisissez des titres de partie aussi signifiants que possible. Ils s'impriment dans la mémoire du lecteur. Chaque partie doit être clairement structurée en sous-parties (ou chapitres), dont il n'est pas souhaitable, non plus, de multiplier le nombre (deux ou trois). Faites un résumé d'une sous-partie avant de passer à la suivante, en ayant soin de faire un lien avec elle. Ce lien, qui n'est pas requis pour l'élégance du propos, sert à mettre en évidence la logique de votre structure. Que le lecteur n'ait pas l'impression d'être en présence de petits paquets de textes isolés les uns des autres. Il faut un flux ininterrompu de la

démonstration. L'identification matérielle des strates principales de votre développement se fait le plus souvent en utilisant un jeu de numérotation. Par exemple : 1 pour la première partie ; 1.1 pour la première sous-partie (ou chapitre), ce sera donc 1.2 pour la seconde sous-partie ; enfin 1.1.1, si vous choisissez de segmenter la première sous-partie en sections. Pour la seconde partie, vous aurez donc trois niveaux possibles : 2, 2.2, et 2.2.2. N'allez pas au-delà.

Dans le développement vous exposez peu à peu votre analyse du corpus. Vous le prenez au corps, vous le discutez, vous le critiquez. Vous débâtez avec les auteurs qui constituent votre bibliographie. Ceux-ci ne partagent pas nécessairement vos positions. Le débat est au cœur de la pratique de la recherche. C'est ce qui fait avancer les choses. Votre travail sera d'autant mieux apprécié que le lecteur sentira votre capacité à interroger vos sources et à dialoguer avec les interprétations. Cela justifie la partition entre deux figures de ce que vous écrivez : le texte et les notes, impérativement en bas de pages, pour être vraiment utiles au lecteur, qui peut les lire quasi instantanément. La balance entre les deux est évidemment inégale. Il est préférable que les notes soient succinctes. Elles ne servent pas uniquement à mettre les références à vos sources ou aux études que vous sollicitez (articles, livres ...). Elles sont aussi utiles pour parler de quelque chose qui vous semble un peu trop loin du cœur de votre propos, mais qu'il n'en est pas moins intéressant de signaler ; ou encore, pour de simples précisions, ou des rappels. Les règles pour citer : un livre (Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p.) ; un article (W. Logue, « Sociologie et politique », *Revue française de sociologie*, n°1/1979, p).

Conclusion

Elle sert à rappeler l'ensemble de la démarche et ce à quoi elle a abouti. Au besoin, il faut être capable de reconnaître les limites de l'exercice, et d'en rappeler les causes. C'est le moment de mesurer si l'ambition exprimée dans l'introduction a pu être atteinte. Que pensez-vous avoir apporté ? Cela est-il passible de généralisation ? Pensez-vous qu'il soit souhaitable d'aller chercher dans d'autres directions ?

Annexes : si besoin. N'oubliez pas de reprendre la bibliographie, de manière que le lecteur puisse en avoir un aperçu synthétique.



Rapport général des Assises (14 juin 2019) (Yvon LE GALL)

1 – Conférences, communications, et tables rondes

Au cours de ces assises, qui gravitaient autour du thème « Culture, progrès sans frontière : un enjeu majeur de société », nous en avons eu quelques illustrations sous la forme de conférences, de communications ou de discours. L'approche du sujet s'est faite de façon très ouverte quant aux « disciplines » qui ont été évoquées, et quant aux époques qui ont été choisies par les intervenants. Certains ont interrogé le passé, d'autres le présent, et d'autres enfin l'avenir. Étant ici dans un contexte universitaire, auquel nous sommes soucieux d'appartenir, il est logique que cette triple temporalité ait été prise en compte, toujours de façon plurielle. Le cercle d'investigation a été très divers. On peut rassembler en deux pôles presque égaux les neuf interventions que nous avons eu l'occasion d'entendre : les unes dévolues à la science, les autres à la « culture ». Il faut justifier l'emploi de ce dernier mot, puisque la science fait bien entendu partie de la culture. Avec des guillemets, qui apportent une définition réductrice, celle-ci touche plus particulièrement les lettres et les arts. Ces neuf interventions singulières n'ont pas épuisé l'attention. Il y a eu la part du collectif avec les deux tables rondes consacrées à la vie de nos UTL.

Du côté de la science

Elle a d'entrée de jeu tenu une place importante. Dans la conférence inaugurale, Madame Haigneré a pu nous faire bénéficier d'une expérience particulièrement intéressante : celle d'un vécu dans une entreprise hors du commun, que n'ont pu vraiment connaître que quelques mortels. Et l'on sait que le vécu est irremplaçable et qu'il n'est pas tout à fait racontable. Mais le récit permet de s'en rapprocher. Dans cette circonstance, les frontières ont été pulvérisées. Madame Haigneré insiste sur le côté personnel de son expérience spatiale. Elle ne prétend pas la faire remonter à l'éblouissement de ses douze ans, en 1969. Il y a une part de hasard avec la rencontre d'une petite annonce peu banale : un appel à candidatures pour cette aventure. Un hasard bien maîtrisé, puisque, sur un millier de candidats, elle a été des sept bienheureux élus. Bienheureuse, certainement, elle l'a été, mais il lui a fallu assumer un redoutable apprentissage, plus difficile à vivre que ne le sera sa réalisation. S'en sont suivis deux voyages dans le cosmos, et une vie tout occupée par ses retombées collatérales au sein de l'Agence spatiale européenne. La cosmonaute a évoqué les différentes phases de l'aventure spatiale, de la concurrence à la coopération, de la prépotence de quelques grandes puissances des origines à l'apparition de nouveaux venus, notamment la Chine et deux « particuliers » (Elon Musk et Jeff Bezos). Elle témoigne d'un intérêt particulier pour le Village spatial. Aujourd'hui, deux cibles prioritaires sont en compétition : la Lune ou Mars ? le balancier revient du côté de la première.

Par une sorte de parallélisme des formes, c'est à un autre scientifique de haut niveau, Monsieur Cédric Villani, notre « Nobel » de mathématiques, qu'il a été donné de faire la clôture de ces assises. Il évoque trois types de cloisonnement dont il convient de repousser les limites. Il remarque qu'en fait de découvertes, bien des prévisions ont été erronées. Ainsi la conquête du séquençage génomique, que l'on pensait ne pouvoir atteindre qu'au bout de longs travaux, a été à une vitesse

sidérante eu égard à la complexité de ce domaine. De la même façon, tout est allé beaucoup plus vite que prévu en matière de médecine augmentée. Par contre, il n'en a pas été de même dans d'autres secteurs. Que l'on pense aux problèmes de l'énergie, cruciaux aujourd'hui. Comme il le dit, il est très difficile de mettre le progrès dans une case. Il est incontestable que les frontières géographiques ont été souvent dépassées. Les grands projets, comme les grands débats, (celui sur l'écologie par exemple) sont devenus internationaux, parce qu'il faut impérativement entraîner le reste du monde. Mais il arrive que, dans des secteurs majeurs, la Chine et les États-Unis mènent la danse. Le cloisonnement entre les personnes a également reculé. De plus en plus les grands enjeux sont dépendants de l'imbrication de sources diverses. Évidence, la communication de la connaissance est devenue instantanée. Mais cela n'a pas été sans beaucoup de heurts et d'agressivité. Et chaque message s'est trouvé dilué dans un océan. Il y a eu beaucoup d'incommunicabilité. C'est pourquoi aujourd'hui, on a tendance à revenir à la pratique du face à face, et ce, dans tous les domaines. La confiance est un sujet majeur et un grand défi. Cédric Villani achève son intervention sur le sujet qui accapare présentement son attention, l'intelligence artificielle, puisqu'il a été chargé d'une mission sur le sujet par le Président de la République. C'est l'exemple caractéristique d'un travail pluridisciplinaire et sans frontière. Alors que la prise de conscience de son importance est assez récente, aujourd'hui les événements qui lui sont consacrés se bousculent. Trois mots clés : expérimentation, partage, et souveraineté, qu'il convient de faire entrer dans les mœurs. L'Europe ne manque pas de talent, mais d'argent et d'audace au sens du développement économique. C. Villani est conscient des dérapages que l'IA est susceptible de provoquer. À nous d'y veiller. Elle est l'affaire de tous.

Entre ces deux pôles, nous avons eu deux autres interventions scientifiques. Tout d'abord avec Monsieur Jean-François BRIAND, qui appartient à la direction scientifique de l'AFM-Téléthon. Dans la logique de l'association dont la devise est « innover pour guérir », il a fait une communication sur « Vaincre la maladie, c'est enfin possible ». Après avoir défini le patrimoine génétique et les quelque huit mille maladies qui sont susceptibles de l'affecter (3 millions de personnes sont concernées en France, 350 millions dans le monde ; 3^e cause de mortalité au monde, dont 1/3 touche les enfants), il a évoqué les actions d'envergure menées pour faire face à ce fléau. La sensibilisation du public via le téléthon, a permis de réunir des moyens financiers soutenant les chercheurs (aides aux équipes, création de laboratoires en propre, d'instituts de myologie et de thérapie cellulaire) et la production de médicaments. Ainsi a-t-on réussi non seulement à identifier les gènes dans plus de la moitié des cas, mais aussi à faire progresser la thérapie, (thérapie génique). Les technologies ont ainsi atteint un degré de maturité suffisant. Tout cela est prometteur pour les années à venir. À une condition : que l'intendance suive, à savoir qu'on puisse, et produire ces traitements, et en supporter le coût.

Nous sommes restés dans le même monde avec Monsieur Francis QUETIER, directeur-adjoint du Génopole d'Évry, intervenant sur « L'évolution de la pensée et des institutions permettant à la génétique de se déployer et de s'enrichir ». D'entrée de jeu, il parle de porosités qu'il faut installer aux frontières. Au cours de son propos, il apparaît comme un lanceur d'alerte. Il appelle l'attention sur les limites des experts, affectés de la difficulté à comprendre d'autres experts. Ce qui nous offre un bel exemple, et non des moindres, de frontière. Comme C. Villani, à venir dans nos assises, il attire l'attention sur les conséquences de la toile, débouchant sur le partage des connaissances, notamment avec la création des *open sources*, nécessitant des procédures de vérification par les *peer-reviews*. Les revues sont cotées selon leur sérieux. La coopération internationale sur le sujet commence à être bien organisée. Le *Human Genome Project* en est l'un des fleurons. On a beaucoup échangé là-dessus, sans que nul n'en ait pris aucun brevet. Le déploiement des bourses de recherche Marie Curie et des ERC a beaucoup renforcé cette coopération. M. QUETIER insiste sur la mise au point d'une éthique des nouvelles technologies en imposant des règles de sécurité. Mais les *fake news* ont pris la place que l'on sait dans notre monde. Les organismes devant se prononcer sur les questions de sécurité ont un

rôle très difficile. Il convient d'admettre que certaines enquêtes ne sont pas menées dans le respect de tous les paramètres qui s'imposent. M. QUETIER évoque les révolutions de la thérapie génique. La plus récente concerne l'épigénome et l'influence des conditions environnementales, générant des informations qui arrivent jusqu'à notre ADN et jouent sur sa transformation en ARN. Il pense que l'attention portée à l'épigénome peut aider au rapprochement entre les sciences et les SHS.

Du côté de la « culture »

Les autres cinq autres intervenants, que ce soit en conférence ou en communications, ont sollicité des horizons différents, qui ont en commun d'être divers aspects de la vie culturelle. Cela va des mythes gréco-romains à la danse contemporaine, en passant par les secrets de l'écriture, le salon des refusés, ou la pertinence d'un ministère de la Culture. Suivons le fil des siècles.

C'est Monsieur Daniel NIGOUL qui nous fait jeter le plus lointain coup d'œil en arrière avec « Les mythes gréco-romains : un patrimoine culturel, sans frontières, en interrogation permanente sur le progrès ». Et l'on va voir que le plus lointain n'emporte pas qu'il soit périmé aujourd'hui. C'est que l'approche passe par une batterie de questions posées en exergue. 1 - Le progrès : jusqu'où aller ou ne pas aller ? Quelle est la juste mesure ? 2 – Peut-on perturber l'ordre cosmique qui est en place, au mépris de l'équilibre du monde, de la planète ? 3 – Si l'homme doit rester à sa place, doit-il pour autant faire du surplace ? 4 – Quelle doit donc être son attitude face à la connaissance, au savoir, au progrès ? 5 – Et l'autre, l'étranger, est-il un parasite ou une richesse ? Doit-on l'accueillir ou le repousser ? L'auteur se tourne donc vers les Anciens pour nous aider à appréhender ces questions qui sont bel et bien celles que nous sommes de plus en plus nombreux à nous poser, et que nous devons affronter. Il y avait cinq questions de méthode, il y aura une réponse en six échos. a – Zeus et tous les héros n'ont qu'une mission : maintenir l'ordre, l'équilibre, l'harmonie. b – Tous ceux qui ont été contraires à l'ordre du monde ont été châtiés : Voyez du côté des monstres. c – De la même façon ont été frappés tous ceux qui n'ont pas su rester à leur place : Phaéon, Tantale, Prométhée... d – Prométhée est-il un bienfaiteur pour les hommes ? Ces derniers sont surtout devenus responsables ... e- L'homme doit-il donc faire du surplace ? Pas du tout. Voyez du côté du mythe de la caverne. f – L'homme doit-il s'ouvrir à l'étranger, abolir les frontières ? Voyez du côté de Dionysos. Bilan : Se référer aux mythes est primordial, car ils nous invitent à devenir des héros modernes, soucieux du sort de la planète. Ensemble osons la fraternité.

Enjambons les siècles pour arriver, avec Monsieur Frédéric DRONNE, au fameux « Salon des refusés » de 1863. C'est une affaire qui a fait grand bruit en son temps au-delà du monde de la « Culture ». Cette année-là, le jury, qui décidait souverainement des œuvres acceptées au Salon, avait refusé près des deux-tiers des œuvres proposées. Ce n'était évidemment pas la première fois que cela se produisait. Mais cette fois-ci, la polémique allait devenir très vive entre les tenants d'un art officiel et ceux d'un art que l'on peut qualifier d'avant-garde, Édouard MANET en tête. En 1855, COURBET avait déjà fait des vagues avec son *Enterrement à Ornans* lors de l'exposition universelle. Cette fois-ci, grâce à la protection de NAPOLEON III, qui avait fait son tri personnel anticipé, un Salon des Refusés a pu se tenir en parallèle au Salon traditionnel, avec quelques-uns des noms qui allaient s'illustrer par la suite dans leur art. Ce Salon de 1863, où *Le déjeuner sur l'herbe* de MANET a provoqué un scandale, est important dans la mesure où il a créé un précédent dans lequel s'engouffreront les novateurs à venir, aux Salon des Indépendants, puis au Salon d'Automne. S'y produira la fine fleur consacrée par l'histoire de l'art. Pour l'épisode de 1863, M. DRONNE fait défiler quelques-uns des frères ennemis : BOUGUERAU, CABANEL, GERÔME et autres « pompiers », d'un côté, COROT, MILLET, DAUNIGNY, MANET, de l'autre. L'histoire de l'art, qui brasse les artistes conservateurs et les artistes novateurs,

privilégie toujours les seconds au détriment des premiers. L'art est un domaine où quelques-uns ont plusieurs longueurs d'avance sur les autres et sur les goûts dominants dans la société. Il est l'une des voix par lesquelles passent les forces qui font craquer les anciennes structures. Il est rupture.

Avec Madame Martine ANSTETT, nous changeons de médium artistique puisqu'il est question de « Maurice BEJART, chorégraphe du xx^e siècle ». Elle ne manque pas de rappeler qu'avant d'être l'artiste que nous avons retenu le plus souvent, il a d'abord été un créateur académique. En 1955 il fait la rencontre décisive d'un avant-gardiste, Pierre SCHAEFFER. *Symphonie pour un homme seul* est la création qui marque un point de non-retour. L'homme est désormais au cœur de la recherche du chorégraphe, dont l'existence va être précaire pendant un certain temps. Comme nul n'est prophète en son pays, c'est du côté de la Belgique qu'il va trouver un appui chaleureux. Il y crée le Ballet du xx^e siècle, et ouvre une époque avec *Le Sacre du printemps*, pour lequel il imagine une chorégraphie complètement inhabituelle. Il y affirme l'esthétique à laquelle il demeurera fidèle : discours simple, pas de décor, des costumes simplissimes, recherche de l'expressivité. Le *Boléro* (1960) est de la même veine, en rupture avec tous les codes de l'époque. Il laisse à l'interprète principal une marge de liberté. Les créations vont s'enchaîner, le plus souvent à Bruxelles, son port d'attache avant le repli ultime à Lausanne. Il retouche souvent ses créations. Sa base reste la technique classique. Autre trait de ses tendances non-conformistes, il sort des théâtres et va à la recherche de nouveaux publics, plus larges et plus jeunes. Il veut décloisonner les disciplines artistiques en enrichissant ses chorégraphies de chant, de théâtre, et de mime. En 1967, il est à Avignon avec *Messe pour le temps présent*, sur une musique de P. HENRY. Il y revient l'année suivante, avec un retentissement considérable. Pour avoir les danseurs dont il attend une formation pluridisciplinaire, il crée son École Mudra, qui deviendra Rudra à l'époque de LAUSANNE. Il puise son inspiration dans d'innombrables voyages. Il s'intéresse aux autres cultures, aux autres religions. En sortent des œuvres comme *Bhakti* ou *Golestan*. Bien qu'il dise ne pas aimer le folklore, il lui emprunte des gestes. Avec *La Flûte enchantée* (1981), il fait danser un opéra. Pour l'Opéra de Paris, il crée le premier ballet policier, *Le Concours* (1999). En 1997, il crée *Le presbytère n'a rien perdu de son charme ni le jardin de son éclat*, qui est un hommage aux morts du sida et qui est très diversement accueilli. Il est arrivé à Béjart de connaître l'échec. Cela a été le cas avec *1789 et nous* (Paris, 1989), une pièce ambitieuse, mais sans doute pas assez maîtrisée ; il l'a abandonnée. Les différentes préoccupations qui ont animé Béjart en font à la fois un homme de son temps et une figure majeure de la danse dans son siècle.

Pour sa part, Monsieur Dominique BREILLAT répond à la question : « Faut-il un ministre de la Culture ? » Il observe que l'existence d'un tel ministère semble une spécificité de certains pays, qui peuvent être aussi bien des démocraties que des dictatures. Certains, comme les pays anglo-saxons, y répugnent considérant que l'État n'a pas à intervenir dans ce domaine. D'autres, comme la France, ont une telle institution depuis un siècle et demi, parce qu'elle y voit une possibilité d'encourager un tel domaine et de favoriser l'accès aux citoyens à des activités enrichissantes intellectuellement et éducatives. Enfin, l'existence d'un(e) tel(le) ministre peut être critiquée car les dictatures, afin de réprimer la liberté d'expression, ont cherché à l'encadrer et à la réprimer de cette façon. Alors, un(e) ministre de la Culture est-il(elle) nécessaire ? D. BREILLAT a choisi de focaliser l'attention sur la France, bénéficiaire de la qualité d'« exception culturelle » par Jacques RJGAUD, expert en la matière. Cette situation particulière est également soulignée par Marc FUMAROLI. Il déroule le tapis rouge depuis FRANCOIS I^{er}, créateur inspiré du Collège de France. En ce siècle, la monarchie s'intéresse aussi à la langue, en faisant du français la langue officielle du royaume avec l'ordonnance de VILLERS-COTTERÊTS signée par le même FRANCOIS en 1539. Ce sont les articles 110 et 111 de cette ordonnance qui lui donnent encore l'honneur d'être largement citée aujourd'hui. Colbert est une autre borne sur ce parcours avec l'élargissement – il en sera le premier bénéficiaire – de la surintendance des Bâtiments du roi, dont le détenteur est alors qualifié de « surintendant et ordonnateur général des bâtiments,

arts, tapisseries et manufactures de France ». D. BREILLAT enjambe alors les années pour arriver à la Révolution, qui commence par une fâcheuse période de vandalisme, avant de cesser ses atteintes au patrimoine. Une nouvelle lumière clignote avec Prosper MERIMEE qui chausse ses bottes de grand voyageur à travers la France à l'occasion de sa nomination comme inspecteur général des monuments historiques en 1834. Bientôt, NAPOLEON III, que l'orateur invite à sortir d'un discrédit immérité, fait de son fils (irrégulier) Alexandre WALEWSKI un ministre d'État avec la direction des Beaux-Arts en 1860. À ce titre, il lui sera donné de poser la première pierre du futur Opéra et de présenter un projet de loi sur la propriété artistique et littéraire. D. BREILLAT n'est guère tendre envers la III^e République qu'il qualifie de « désert », exception faite de ses extrémités. À ses débuts, il y a ce que l'on a appelé le « grand ministère » GAMBETTA, dans lequel il y a un secrétaire d'État aux Beaux-Arts avec rang de ministre (Antonin PROUST). Sur sa fin, il y a les initiatives plus largement connues de Jean ZAY, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, à l'époque du Front populaire : création du CNRS, du Musée d'Art moderne et du Festival de CANNES. En 1946, la IV^e République se contente d'avoir le droit à la culture intégré dans le préambule de sa constitution. Quant à la V^e République, elle donne d'entrée les grand esorgues avec André MALRAUX et, bientôt, avec Jack LANG, bénéficiant tous les deux de la longévité et auréolés d'une sorte de légende. Les exemples français ont inspiré d'autres expériences, à l'exception de l'ALLEMAGNE et de la BELGOQUE, pays fédéraux, au niveau national. Cette histoire brillante est-elle menacée par les difficultés financières qui assaillent les pouvoirs publics, la Culture étant l'une des premières victimes des restrictions budgétaires ?

Enfin, Monsieur Éric FOTTORINO vient fermer ce parcours culturel avec ses *Secrets d'écriture*. Journaliste dans de grands journaux comme *Le Monde* et créateur de revues, *Le 1* et, en ce moment-même, *Zadig*, il a également écrit de nombreux romans. Et c'est de cette expérience créatrice, de sa relation intime à l'écriture, qu'il nous entretient. Pour mettre en bouche, il commence par quelques citations de *Trois jours avec Norman JAIL* (2016), dont le personnage central est un écrivain. Il souligne l'articulation entre écrire et crier. L'écriture, c'est la distanciation. C'est d'abord des éléments flottants dans une espèce de rêve. Le passage à l'acte est un geste brutal, qui tient de la chute. Il faut du temps pour accepter le gap entre l'état vaporeux et les mots sur la page. Pour autant, il y a quelque chose de miraculeux. Mais la beauté de l'écriture ne dure qu'un instant. Le moment de se relire est une épreuve. E. FOTTORINO se relit à mi-voix, pour détecter les faiblesses du texte. Dans l'écriture, son principe est de ne jamais faire de plan, de laisser une place à la part instinctive, animale. Le cœur de l'expérience d'écrire est plus proche du ventre que de la tête. Entre le pensé *a priori* et le texte abouti, il y a des années-lumière, quelque chose qui s'autonomise. L'écriture fait découvrir un chemin qui n'était pas encore tracé. Chaque livre est différent de ceux qui l'ont précédé. É. FOTTORINO a l'impression de n'avoir pas d'expérience d'écriture. Chaque fois est une nouvelle aventure. Le plus souvent, il faut passer par une succession de versions d'un même texte pour s'approcher au mieux du résultat souhaité, et ne pas hésiter à élaguer copieusement *in extremis*. Écrire est une liberté qui se paye d'une immense servitude. Il déclare qu'il croit ne pas aimer écrire. Mais il ajoute aussitôt qu'il a le sentiment que quelque chose mourrait en lui s'il y renonçait. Écrire lui est une nécessité. Il dit aussi que c'est un malentendu. Au bout du compte : comprendre sa vie par l'écriture.

Du côté de nos UTL

Les assises sont une occasion de nous rencontrer et de confronter nos façons d'organiser nos activités respectives. Mais aussi une occasion de nous questionner. Deux tables rondes ont été organisées à cette fin, selon des modalités différentes. La première est résolument tournée vers notre

avenir, tandis que la seconde propose le prisme des valeurs démocratiques et citoyennes pour mesurer notre implication dans la société.

« **Quel avenir pour nos structures ?** » Tel était le thème de la première table ronde. En vérité, il n'est pas sûr que le débat ait apporté une réponse bien nette. C'est que la chose ne va pas de soi. Les deux meneurs de jeu ont proposé d'articuler le débat autour de deux aspects : les atouts et les faiblesses de nos structures. Mais cette dichotomie a été souvent bousculée dans les prises de parole. Au final, il apparaît que le débat fait surgir deux thèmes essentiels en discussion, qui ont, tous deux, leurs forces et leurs faiblesses (ou leurs limites) : la qualité des propositions de nos universités et la dimension sociale de leur fonctionnement. On ajoutera quelques aspects moins souvent relevés.

L'accent a été volontiers mis sur la qualité des intervenants dans nos structures. Ceux-ci sont parfois soumis à une évaluation à la suite de leurs prestations. Et il apparaît que rares sont ceux qui sont désavoués à cette occasion. La qualité des prestations est une nécessité pour remplir les conditions d'appartenance à notre union nationale, qui exige un lien avec le monde universitaire au sens le plus classique. Ce lien nous différencie d'autres associations, comme les universités populaires, qu'il n'est pas question de mésestimer. Il est rappelé que depuis le début de l'année le siège social de l'Union est celui de la Conférence des présidents d'université à Paris. Comme y invite un intervenant, nous ne devons jamais oublier les grandes missions de l'Université : enseigner, chercher et diffuser la culture. Sans doute est-il constaté que le mot « universitaire » fait parfois peur et qu'en conséquence il nous revient d'apprivoiser notre public. Certains remarquent que de bons rapports avec leur Université de rattachement apportent un enrichissement ; d'autres que le projet s'adresse parfois à une certaine catégorie de personnes qui ont déjà un certain bagage – les anciens enseignants y occupent une place considérable – et que l'on ne sait pas toujours comment s'y prendre pour accueillir les autres. Quelques essais d'ouverture de cours à des étudiants de l'Université ont été tentés avec des fortunes diverses. D'aucuns pensent que le monde universitaire ne se mobilise pas suffisamment ; mais d'autres se félicitent des rapports qu'ils ont pu établir avec leur Université.

Un autre trait abondamment souligné est celui de la sociabilité générée par nos structures. Les UTL offrent des instances de sociabilité appréciées, grâce aux cours, aux conférences et aux sorties, aux formats divers. Elles apparaissent parfois comme des lieux facilitant l'intégration dans un cadre nouveau. Est également évoquée l'existence de groupes dévolus à l'intergénérationnel. Il y a un souci de pouvoir toucher ceux qui ne peuvent se déplacer pour bénéficier des services offerts dans les locaux. D'où le recours aux vidéo et visio-conférences. Aller vers l'autre implique des relais, des rencontres, des réunions. Des actions sont menées en zones rurales. Les échanges portent aussi sur des actions dans des centres pénitentiaires avec lesquelles des partenariats sont organisés. Ce type d'interventions doit être soigneusement préparé, et ceux qui les prennent en charge doivent mesurer qu'il s'agit d'un public réagissant de façon inhabituelle. Mais il s'agit d'expériences passionnantes. Toutefois, il y a quelques voix pessimistes, qui croient de moins en moins au lien social en raison de l'attitude de plus en plus consumériste de nos étudiants. D'autres observent que la démarche sociale n'est pas toujours facile et qu'il faut passer par les services sociaux. Il faudrait aller dans les maisons de quartier. Si certains croient encore au bénévolat, d'autres sont plus sceptiques.

Quelques interventions portent sur cinq questions peu abordées. La première pose celle de la concurrence entre les institutions qui s'adressent au public des séniors. L'intervenant estime que les tensions potentielles peuvent être évitées par un respect réciproque, chacune restant dans son domaine propre. La deuxième pointe un fait, qui a attiré l'attention au cours de ces journées dans des conférences ou des communications : que les sciences aient une place modique dans nos programmes,

probablement en raison du peu d'appétence de nos étudiants. La troisième touche au problème de notre ouverture, donc de nos capacités d'accueil. Il ressort de la discussion qu'on ne peut grossir sans limites, faute de moyens financiers, matériels (les locaux ne sont pas extensibles) et humains (le bénévolat mentionné ci-dessus). Pour autant, il nous revient d'accueillir le plus de monde possible. C'est l'honneur de nos UTL que de recevoir ceux qui souhaitent venir. Limiter le nombre d'adhérents n'est pas la bonne solution, il faut rechercher les moyens de les accueillir même si cela n'est pas la solution facile. Il ressort de cette partie du débat qu'il est important que nos structures s'ouvrent de plus en plus au-delà de leur public traditionnel. Les Universités sont invitées par leur ministre de tutelle à proposer des activités différentes à leurs étudiants. Cela peut être un élément valorisant le lien organique avec des UTLs. L'un des intervenants signale que, pour pallier nos tensions financières, il est possible de faire appel à l'Europe, qui finance des conférenciers non rémunérés (conférenciers Team Europe), mais aussi aux délégations diplomatiques étrangères en France, qui répondent volontiers aux sollicitations qu'on leur présente. La dernière, liée à la circonstance qui nous a réunis, est de savoir si la convention multipartite signée par l'UFUTA et des instances nationales et locales a aidé les membres de l'Union. Une seule réponse est apportée, positive. Il est rappelé que, dans certaines circonstances, l'Union peut soutenir les UTL.

« Les valeurs citoyennes et démocratiques ». Tel était le thème de la seconde table ronde. Le prologue a consisté à rappeler d'abord que la philosophie de nos UTL, dès leur création, était de les inscrire dans la société. Les fondateurs étaient animés par la volonté d'aider à vieillir bien, dans leur esprit et dans leur corps, des séniors de plus en plus nombreux et bénéficiant d'un allongement substantiel de leur durée de vie. Mais ils l'étaient tout autant par le souci de les maintenir comme membres actifs du corps social. Soit des séniors « utiles » pour eux-mêmes et pour les autres. Cette philosophie a été confortée par l'évolution de nos membres, qui ont intégré la culture démocratique et citoyenne dans la « Formation tout au long de la vie ». Elle a également été encouragée par les Pouvoirs publics. Le prologue a consisté aussi à définir les trois termes majeurs de ce sujet et leur articulation. Valeurs : une notion complexe qui charrie à la fois de la labilité et de l'engagement, de la subjectivité et du collectif. Démocratiques : de quel peuple parle-t-on quand on dit, à la suite de Lincoln, que la démocratie est « le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » ? Citoyennes : depuis l'Antiquité, la citoyenneté dans un régime démocratique est caractérisée essentiellement par la participation aux institutions de la Cité ; nos républiques présentes exigent du citoyen une culture et une adhésion à leurs principes et valeurs essentiels ; la citoyenneté européenne est basée sur les mêmes canons ; enfin il convient de se souvenir que la démocratie est une conquête permanente et que son « principe », comme disait Montesquieu est la vertu, comprenons « la vertu morale, dans le sens qu'elle se dirige au bien général ».

La discussion a été proposée autour de trois temps. Tout d'abord, quelle culture citoyenne et démocratique pour les UTL : interrogations sur leurs valeurs, leurs buts statutaires, et leur apparentement aux valeurs portées par la citoyenneté et la démocratie. Ensuite, quelles démarches initiées au nom de cette culture citoyenne et démocratique : dans le cadre de la programmation (cours, conférences, ateliers, tournés vers ces questions) et d'actions (intergénérationnel, activités tournées vers le social, participation à la vie des instances locales par des biais spécifiques). Enfin quel rôle pour l'UFUTA à l'effet de favoriser ce type de culture : en proposant des fiches-projets, en constituant une banque de données, en organisant une formation de formateurs... Certains rappellent que les UTL se doivent de contribuer à maintenir le souci des valeurs communes, notamment par le choix des cours dispensés et des conférences organisées (philosophie, histoire ...) qui peuvent éclairer le comment vivre ensemble ; par leur mode de fonctionnement, en se préoccupant des attentes de leurs membres

(établir un dialogue constant avec les adhérents consultés, interrogés, mieux utiliser le fonctionnement des assemblées générales) ; par leur ouverture vers l'extérieur (sortir de leurs murs, comme il a été dit plusieurs fois), en participant à un certain nombre de manifestations organisées par des associations ou des collectivités locales, avec lesquelles il est important de développer le dialogue, voire avec les entreprises (des exemples précis sont donnés). Quelques bémols surgissent dans le débat. On ne peut tout faire, et l'essentiel est de faire bien ce que l'on peut. Bien des adhérents ont tendance à être plus des consommateurs que des citoyens. Mais l'on se défend de donner dans le défaitisme.

Et l'UFUTA dans tout cela ? Elle doit jouer sa partition, qui peut être une aide au lien collectif de ses membres, notamment en créant un article OBJET qui contribuerait à l'expression du commun.

2 - Rapport sur les concours des Plumes et des Chardons

Plumes d'or et d'argent

Avertissement : ce rapport ne contient que ce qui a été dit lors des assises. Un rapport plus circonstancié, que le temps ne permettait pas de lire en séance, est mis en annexe.

Ont concouru :

Dans la catégorie « Nouvelle »

1 – Atelier d'écriture créative de l'UIA de Meaux, *Histoires pour rire et pour rêver*, 18 p. + 5 ill. hors texte

Un recueil composé de 10 textes signés par 7 auteurs. La moitié d'entre eux trouve un lien dans un parfum orientaliste inspiré des Mille et une nuits ; d'autres le font dans le jeu qui consiste à donner une fin à une histoire inachevée ; le résultat est inégal.

2 – Françoise LEBAS, *Reconnaisances*, 10 p. (UTL d'Orléans)

Une nouvelle qui gravite autour de l'histoire d'un rapport difficile entre une fille et son père, d'une rupture et d'un retissage du lien autour d'une pratique artistique. Récit sensible à parfum autobiographique.

3 – Membres du groupe d'écriture de l'Université du Tiers Temps de Béziers, *Un petit amour de rien du tout*, 21 p.

9 nouvelles rassemblées autour d'un thème. Ce petit amour de rien du tout porte sur une gamme de situations parfois étranges. Cela va de la relation entre un tout jeune chat abandonné dans une poubelle un soir de Noël et un jeune écrivain un peu paumé, à celle entre une jeune créatrice d'entreprise d'ingénierie informatique et un hamster qui lui a été offert pour l'aider à sortir d'un burn out. Les chutes sont en général réussies.

4 – Isabelle VERNEUIL, *Sur les chemins de la poupée*, 2 p. (Université « Cultures et loisirs » de Limoges et du Limousin)

Un texte unique très bref, mais attachant, autour d'une poupée venue du Rwanda et devenue le double de sa maîtresse.

5 – Robert GROUMIN, *Sur le chemin de Compostelle*, 7 p. (UIA Créteil).

Histoire d'un pèlerinage au cours duquel le narrateur ne manque pas de faire des rencontres, dont celle d'une pèlerine qui n'a pas froid aux yeux. Coup de foudre. Les types sociaux rencontrés mériteraient d'être mieux brossés.

6 – Marie-Claude GARCIA, *J'avais un rêve*, 2 p. (UIA de Créteil)

Une nouvelle brève racontant les mésaventures d'une écrivaine auprès des éditeurs sollicités. Jusqu'au jour où ...

7 – Colette DUFLOT, *Ne meurt-on qu'une fois ?*, 9 p. (UTL en Haute Mayenne)

Une histoire de SF, dans l'ancienne capitale d'un empire galactique. Soit un essai où il est difficile de faire du neuf. On n'est donc pas complètement dépaycé. Robots en grand nombre, importance des algorithmes... Interrogations sur les origines de la planète et sur une autre planète appelée « Terre ». Un très violent orage fait apparaître des documents cachés, qui conduisent l'héroïne – une jeune chercheuse – dans des parages prohibés ... La chute est réussie.

8 – Ghislaine GUERRIER, *Angoisse*, 3 p. (UIA de Créteil)

Une femme se réveille anxieuse, part à pied pour une destination inconnue ; un parcours chaotique et parfois menaçant. L'inquiétude va croissant. Jusqu'à la chute.

9 – Léon LIGER, *1970*, 5 p. (UTL en Haute Mayenne)

Un accident à deux sur une moto. La femme s'en tire indemne, l'homme est en petits morceaux. Une épreuve qui va resserrer les liens du couple.

10 – Marcel FOURMOND, *Poisson pilote*, 13 p. (UTL en Haute Mayenne)

Une mort stupide liée à une situation mal interprétée. Le meurtrier d'occasion cherche à maquiller l'accident. L'enquête nous donne l'impression d'être dans l'univers du cinéaste Bruno Dumont. Donc dépayçant.

11 – Marc BENZAKEN, *La jeune fille blonde de l'autre côté de la rue*, 3 p. (UIA de Créteil)

Une histoire d'amour enfantine asymétrique entre deux êtres séparés par une rue et s'apercevant à leur fenêtre. La belle déménage sans crier gare.

12 – Danièle DELESTRE, *Mayenne ville d'Histoires et d'Artistes*, 8 p., 10 ill. (UTL en Haute Mayenne)

Le récit se focalise sur deux lieux de Mayenne vers 1950 : un café bien achalandé les jours de foire, et un lieu extérieur où un grillage sépare deux espaces, deux populations de gamins.

13 – Agnès CHESNAIS, *Le retour du baroudeur*, 11 p. (UTL en Haute Mayenne)

Retour d'un homme au foyer conjugal après un abandon de 16 ans. Réacclimatation progressive débouchant sur une vie conjugale heureuse et longue. Mais ...

Dans la catégorie « Poésie »

1 – Robert GROUMIN, *Recueil de 40 poèmes*, 40 p. (UIA de Créteil)

Il est difficile de rendre compte rapidement d'un recueil nourri dont on ne trouve pas le fil conducteur. On se promène dans des situations contrastées. Il y a un goût pour la vieillesse tranquille vécue à deux, et pour les chutes inattendues.

2- Groupe d'écriture de l'UTL du Bas-Languedoc, *De mots en mots*, 22 p.

Recueil présenté comme un mémoire collectif de l'atelier d'écriture du site de Sète. Le recueil est pensé en huit parties répondant chacune à un thème : Je suis ; j'aurais aimé être mais je ne suis que ; les platanes ; perdu, trouvé ; c'est la fête ; les Lémuriens ; je joue ; enfin paroles de femmes. Au total, la diversité des propos ne va pas sans une sorte d'*ostinato*, la tension entre le rêvé et le réel.

3 – Brigitte DUBANCHET, *L'Amour*, 32 p. (UTL d'Orléans)

Recueil de 30 poèmes tournant autour de l'amour d'une femme pour celui qui est devenu son époux, et pour ses enfants, sa fille et son fils. Le tout est connecté. On passe d'une sérénité au cauchemar, lié à une longue méprise. L'indifférence de l'époux est le thème lancinant du recueil. Rêve de connaître l'amour et de le vivre toujours.

4 – Claire PIERRE, *L'âme des jardins*, 12 p. (UTL d'Orléans)

Recueil de 11 poèmes tournant autour du thème des jardins, ceux-ci étant tantôt indéterminés, tantôt particularisés. On est parfois dans des jardins liés à des personnalités célèbres. Ces poèmes manifestent un grand bonheur de l'écriture et le souci d'offrir des occasions d'embellies dans un contexte portant souvent à la morosité.

5 – Jean-Michel RENON, 11 p. (UTL d'Orléans).

Recueil de 11 poèmes sans titre dus à la même plume. On pourrait dire que c'est une sorte de coup de pied dans la fourmière et de pied-nez venu d'en bas. Revenir au point 0 de l'histoire de l'homme pour tout reconstruire sur de meilleures bases. Il y a une détestation des élites. Les gilets jaunes font un petit tour de piste. Le ton est alerte. Mais on peut être gêné par l'emploi de certains mots.

6 – Jacqueline LECLERCQ, *Vous avez dit poésie*, 11 p. (UTL d'Orléans)

Dans ce recueil de 11 poèmes, l'auteure alterne le chaud et le froid, faisant voisiner la naissance et le tombeau. Le « secret » reste énigmatique. Le tout se conclut avec 4 haïkus.

7 – Jacques LENAIN, *Vivre*, 18 p. (UTL en Haute-Mayenne)

Malgré l'existence d'un titre, il est malaisé de rendre compte de ce recueil de 18 poèmes. Il y a une dominante d'exaltation, du début à la fin, sans que l'on puisse parler d'épisodes qui se suivent. Le cœur est extrêmement présent, jusqu'au dernier vers du poème, qui est un hymne à la joie. 5 poèmes se terminent avec un vers ultra court : *Ainsi*. Le recueil ne manque pas d'originalité.

8 – Chantal LEVÊQUE, *Toutes les larmes n'ont pas la même couleur*, 9 p. (UTL en Haute Mayenne)

Recueil de 8 poèmes. Des larmes il y en a surtout au début du parcours. On est entraîné dans un monde étonnant avec une hydre qui brise l'armure de la narratrice happée par le courant d'une baine. Descente aux enfers, délivrance, renaissance. Folie de tout aimer, équilibre retrouvé. Beaucoup d'images qui ne manquent pas de s'entrechoquer.

9 – Claude FROMENTIN, *L'humeur du réveil*, 21 p. (UTL en Haute-Mayenne)

Recueil de 22 poèmes, que l'on peut dire sans prétention, sans joliesse recherchée. Il célèbre à sa façon l'un des moments de la journée dont il faut positiver la difficulté, toute relative.

10 – Sandra CHEVALIER, *Les mots*, 28 p. (UTL en Haute-Mayenne)

L'auteure de ces 25 poèmes est animée par une sainte colère contre certains aspects de notre modernité qui altère les mots et leur usage, détruisant ainsi un patrimoine vital. Affadissement des mots. Elle s'en prend tout particulièrement aux élites hors sol qui en sont très largement responsables. Un engagement quasi vital.

11 – Guy BEAUDET, *Les ARO@TICS, un maillon fédérateur dans la vie de notre UTL HM*, 16 p. (UTL en Haute-Mayenne)

7 poèmes pour célébrer les plantes aromatiques, dont un petit groupe s'est constitué pour pratiquer le culte. Avec une Charte en sept principes exprimant la volonté de donner du goût et de la couleur à la vie. Un joyeux compagnonnage.

Dans la catégorie « essai thématique »

Jean-Paul PONS, *Les cryptomonnaies impasse ou révolution ? Interrogations sur les actifs à vocation monétaire de nouvelle génération*, 183 p. (UTL du Bas-Languedoc-UTL 34)

Une présentation dûment argumentée de formes monétaires qui ont connu un engouement certain depuis quelques années, le bitcoin étant la plus célèbre. L'auteur décortique le système avec patience pour en montrer la complexité, les multiples projections, mais aussi les fragilités.

Au total : 7 Universités ont concouru : MEAUX, BEZIERS et LIMOGES (1 fois chacune) ; UTL 34 (2 fois) ; ORLEANS et CRETEIL (5 fois chacune), MAYENNE (10 fois).

Palmarès

Nouvelles

Or : Françoise LEBAS (ORLEANS)
Argent : ex aequo Colette DUFLOT (MAYENNE)
et Agnès CHESNAIS (MAYENNE)

Poésie

Or : Brigitte DUBANCHET (ORLEANS)

Argent : Sandra CHEVALIER (MAYENNE)

Accessit : Chantal LEVÊQUE (MAYENNE)

Étude thématique

Or : Jean-Paul PONS (UTL du Bas-Languedoc-UTL 34)

Observations :

Les dames ont fait le grand chelem dans les deux domaines « littéraires ».

Domination de deux Universités : MAYENNE et ORLEANS. Un quasi duopole contrarié par l'UTL 34.

Photos

Il n'y avait pas de thème imposé.

Quatre Universités ont participé : Mayenne (5 photos des *Jardins* de Guy Beaudet), Meaux (5 photos de l'Atelier photo autres regards : 2 du Musée de la typographie et 3 du Jardin des sculptures de la Dhuis), Poitiers (5 photos de Jean SABIRON), Essonne (2 photos de Maurice GELBARD ; 1 photo de Marie-Claire RIMBAUD ; 2 photos de Mireille SITBON).

Prix du jury :

Or : Jean SABIRON pour *Qu'as-tu fait de notre planète ?* (Poitiers)

Argent : Atelier photo autres regards pour Jardins des sculptures de la Dhuis n°773 (Meaux)

Prix du public : Atelier photo autres regards pour Jardins des sculptures de la Dhuis n°774 (Meaux)

Bilan des participations aux différents concours

Douze Universités ont participé aux différents concours, avec une inégale fortune :

AGDE, BEZIERS, CREREIL, DREUX, ESSONNE, LIMOGES, MAYENNE, MEAUX, NÎMES, ORLEANS, POITIERS, et SAINT-NAZAIRE.

Que toutes et tous soient remercié.es pour leur participation à ces différentes joutes, qui offrent des occasions amicales d'exercer leur talent et d'étendre le cercle de leur auditoire. C'est l'une des fonctions de l'UFUTA que d'y contribuer.

